

Ecrit par le 23 juillet 2024

Grand Prix Moto GP : le pontétien Johann Zarco au plus haut !



« Complètement dingue ! » titre le Quotidien l'Equipe, au lendemain du Grand Prix de Doha au Qatar. Doublé historique dans la catégorie reine avec les deux pilotes français qui exultent en pleine page : Fabio Quartararo (21 ans) qui a gagné la course et Johann Zarco (31 ans) qui prend la tête du Championnat du Monde de ces bolides qui développent 765cm³. Du jamais vu depuis 1954, quand Pierre Monneret sur Gilera et Jacques Collot sur Norton s'étaient retrouvés sur les 2 plus hautes marches du podium au Grand Prix de France à Reims...

Un coup de maître pour Zarco né à Cannes en 1990 mais qui a grandi au Pontet où un homme et ami, Laurent Fellon, le prend sous son aile, il y a une quinzaine d'années. Sélectionné dans le Red Bull Moto Grand Prix Rookie Club en 2007, le timide Johann débute avec une 1re victoire, sera double champion du monde en Moto 2 en 2015 et 2016. En 2019, il quitte l'écurie KTM et son mentor Laurent Fellon et passe chez Honda pour intégrer Ducati en 2020.

Ecrit par le 23 juillet 2024

Pontétien d'adoption

A ce jour, le pontétien d'adoption aujourd'hui installé au milieu des oliviers à Noves, non loin du circuit Mistral d'Eyguières où ce dernier a lancé ZF Grand prix son école de pilotage en 2017, affiche un sacré palmarès : 16 victoires en Grands Prix, 24 pole-positions, 48 podiums. Sur le circuit du Losail à Doha, après sa chevauchée fantastique de Pâques, il caracole comme leader du championnat du monde en attendant le prochain rendez-vous, le Grand Prix de France. Ce sera au Mans le 16 mai, au guidon de son bolide rouge avec lequel il a battu le record du monde de vitesse le 27 mars dernier à Doha, lors des essais libres, avec, 362, 4km/h!

Mise en service du skate-park d'Aubignan

Très attendu par les amateurs de planche à roulette (une pétition avait même été lancée en 2019 pour sa réalisation), le skate-park d'[Aubignan](#) est opérationnel depuis le début des vacances scolaires. Situé dans le prolongement du city-park, jouxtant le stade de la Condamine, le nouvel équipement sportif a été réalisé par la société iséroise [Transalp](#).

L'ensemble représente un investissement de 75 820,90€ dont 12 500€ de participation de la [Cove](#) (Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin).

Tour de Provence : les restrictions de circulation prévues ce week-end en Vaucluse

A l'occasion du Tour cycliste de La Provence qui se déroule du 11 au 14 février, 2 des 4 étapes de cette épreuve se déroulent sur les routes du Vaucluse ce week-end. Le Conseil départemental de Vaucluse rappelle donc que des restrictions de la circulation sont à prévoir pour permettre à cette course de se dérouler en toute sécurité.

Ascension du Ventoux

Ecrit par le 23 juillet 2024

Demain samedi 13 février, l'étape 3 aura lieu entre Istres et le Mont Ventoux (Chalet Reynard), soit 159,2 kilomètres (dont 5,3 kilomètres en fictif). A cette occasion, la **RD 974** (en provenance de Bédoin) à partir du virage de St-Estève et la **RD 164** (en provenance de Sault) à partir de la Chapelle du Ventouret convergeant vers le mont-Ventoux, seront coupées à la circulation de 8h à 18h jusqu'au Chalet Reynard. Les coureurs devraient arriver dans le département de Vaucluse entre 13h45 et 14h, par la **RD 32** à Mérindol. L'arrivée au Chalet Reynard est prévue entre 16h30 et 17h10 si les conditions météorologiques le permettent. Si celles-ci sont défavorables, l'épreuve pourra être arrêtée 3 kilomètres après Bédoin sur la RD 974, entre 15h45 et 16h.

La circulation sera interdite ponctuellement sur les routes départementales empruntées par l'itinéraire, à l'avancement de la course, et sous le contrôle des forces de l'ordre. Mais les voies ne seront pas coupées. Les automobilistes devront attendre le passage de la course, soit une quinzaine de minutes. Le stationnement sera également interdit sur les sections de routes empruntées ainsi qu'au droit des intersections rencontrées sur celles-ci. Des perturbations de la circulation seront attendues sur et aux abords de l'itinéraire, le temps du passage de la course, soit environ 15 minutes.

Départ d'Avignon

Le lendemain, dimanche 14 février, l'étape 4 se déroulera entre Avignon et Salon-de-Provence, soit 165 kilomètres (dont 1,8 kilomètres en fictif). Le départ sera donné depuis le boulevard de l'Oulle à Avignon, à 12h. Après avoir franchi le Rhône en empruntant le pont Edouard Daladier, les coureurs poursuivront leur itinéraire dans les départements du Gard et des Bouches-du-Rhône. L'arrivée théorique à Salon-de-Provence est prévue entre 15h40 et 16h20.

A noter que s'agissant d'une compétition sportive professionnelle et de haut niveau, elle est autorisée par les dispositions ministérielles applicables au regard de la crise sanitaire, elle se déroulera à huis clos et donc sans public sur les aires de départ d'Avignon, et d'arrivée au Chalet Reynard.

1 103 ballons offerts aux clubs des cantons d'Avignon, du Pontet, de Bollène, de Vaison-La-Romaine et de Valréas

Ecrit par le 23 juillet 2024



60 associations viennent de retirer leurs dotations en matériels sportifs fournis gratuitement par le [Conseil départemental de Vaucluse](#). Cette traditionnelle remise de ballons (au total 3 000 de basket-Ball, handball, football, rugby, rugby XIII, volley-Ball) à l'ensemble des clubs vauclusiens de sports collectifs (155 pour 18 100 licenciés) constitue une aide matérielle importante pour ces structures avec un budget global de l'ordre de 40 000 €.

La distribution se poursuit avec trois autres étapes dans le département :

Le 9 février à la salle des Fêtes de Saint-Hyppolite-le-Graveyron : clubs du Canton de Carpentras (Aubignan, Carpentras, Loriol du Comtat), Canton de Monteux (Althen-des-Paluds, Caromb, Entraigues-sur-la-Sorgue, Monteux, Sarrians).

Le 11 février à la salle Frédéric Mistral à La Tour-d'Aigues : clubs des Canton de Cavaillon (Caumont-sur-Durance, Cavaillon), Canton de Cheval-Blanc (Cadenet, Cheval-Blanc, Cucuron, Lagnes, Lauris, Les Taillades, Robion), Canton de Pertuis (La Tour-d'Aigues, Pertuis, Villelaure).

Le 18 février à l'espace Pierre Petit à Jonquières : clubs du Canton d'Orange (Caderousse, Orange, Piolenc), Canton de Sorgues (Bédarrides, Courthézon, Jonquières, Sorgues).

Ecrit par le 23 juillet 2024



Remise de 418 ballons au Centre départemental de plein air et de loisirs à Rasteau. © DR

457 ballons offerts aux clubs des cantons d'Apt, de L'Isle-sur-la-Sorgue et de Pernes-les-Fontaines

Ecrit par le 23 juillet 2024



28 associations ont récupéré leurs dotations en matériels sportifs fournis gratuitement par le [Conseil départemental de Vaucluse](#). Une première distribution qui en appelle cinq autres dans tout le département.

Cette traditionnelle remise de ballons (au total 3 000 ballons de basket-Ball, handball, football, rugby, rugby XIII, volley-Ball) à l'ensemble des clubs vauclusiens de sports collectifs (155 pour 18 100 licenciés) constitue une aide matérielle importante pour ces structures pour lesquelles le Département alloue un budget global de 40 000 €. « En cette période de Covid-19 qui impacte fortement la pratique sportive, il est d'autant plus important pour nous de continuer à soutenir les clubs », déclare Dominique Santoni, Vice-présidente du Conseil départemental de Vaucluse en charge du Sport, de la Vie associative, de l'Éducation, des Collèges et des Transports. « C'est concret, vital, pour des dirigeants et des encadrants qui souffrent terriblement de la situation. Ce seront des dépenses en moins dans une période si difficile pour leurs finances. On s'en rend bien compte tous les jours en allant sur le terrain. Il s'agit d'une vraie bouffée d'air et c'est pour cela que nous avons choisi de maintenir le nombre de ballons distribués malgré la baisse d'activité subie par les clubs. »

Après les cantons d'Apt, de L'Isle-sur-la-Sorgue et de Pernes-les-Fontaines, la distribution se poursuit

Ecrit par le 23 juillet 2024

avec cinq autres étapes :

Le 28 janvier à la Maison Départementale des Sports à Avignon : clubs des Cantons d'Avignon (Avignon, Montfavet, Morières-Lès-Avignon), Canton du Pontet (Le Pontet, Saint-Saturnin-les-Avignon, Vedène, Velleron).

Le 4 février au Centre départemental de plein air et de loisirs à Rasteau : clubs du Canton de Bollène (Bollène, Lapalud, Mondragon, Mornas, Sainte-Cécile-les-vignes, Sérignan-du-Comtat), Canton de Vaison la Romaine (Camaret-sur-Aigues, Puyméras, Malaucène, Rasteau, Sablet, Saint-Romain-en-Viennois, Travaillan, Vaison-la-Romaine, Violes), Canton de Valréas (Richerenches, Valréas, Visan).

Le 9 février à la salle des fêtes de Saint-Hyppolite-le-Graveyron : clubs du Canton de Carpentras (Aubignan, Carpentras, Loriol du Comtat), Canton de Monteux (Althen-des-Paluds, Caromb, Entraigues-sur-la-Sorgue, Monteux, Sarrians).

Le 11 février à la salle Frédéric Mistral à La Tour-d'Aigues : clubs des Canton de Cavaillon (Caumont-sur-Durance, Cavaillon), Canton de Cheval-Blanc (Cadenet, Cheval-Blanc, Cucuron, Lagnes, Lauris, Les Taillades, Robion), Canton de Pertuis (La Tour-d'Aigues, Pertuis, Villelaure).

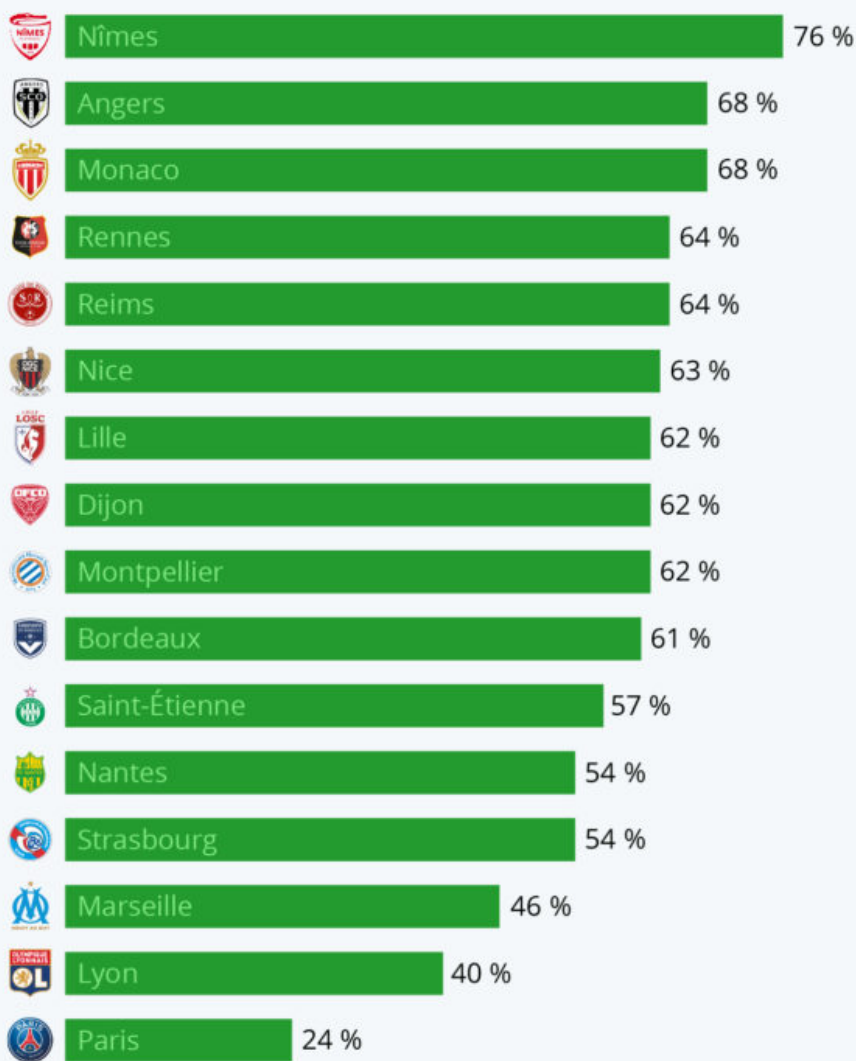
Le 18 février à la salle du Centre social-culturel de Jonquières : clubs du Canton d'Orange (Caderousse, Orange, Piolenc), Canton de Sorgues (Bédarrides, Courthézon, Jonquières, Sorgues).

Droits TV : quel poids dans les finances des clubs de L1 ?

Ecrit par le 23 juillet 2024

Droits TV : quel poids dans les finances des clubs de L1 ?

Part des recettes issues des droits TV dans les revenus des clubs hors transferts *



* Basée sur les chiffres de la saison 2019/2020. Sélection des clubs qui évoluaient en L1 lors de cette saison.

Source : Sportune.fr



statista

Ecrit par le 23 juillet 2024

La rumeur enflait depuis plusieurs semaines avec les difficultés financières rencontrées par Mediapro, le diffuseur majeur du football français. C'est désormais officiel depuis le vendredi 11 décembre : la chaîne Téléfoot, qui retransmettait la Ligue 1 et la Ligue des Champions, disparaîtra le 23 décembre et ne diffusera plus aucune rencontre. Incapable de verser à la Ligue de football professionnel les montants dus au titre des droits TV, le groupe audiovisuel espagnol derrière la création de la chaîne cet été est forcé de se retirer du marché.

En attendant l'arrivée d'un nouveau diffuseur, les clubs français sont plongés dans une situation financière préoccupante comme le met en lumière ce graphique de [Statista](#). Selon les estimations publiées par [Sportune](#) les recettes issues des droits TV représentaient 50 % à 75 % des revenus hors transferts enregistrés par la plupart des clubs de Ligue 1 pour la saison 2019. Parmi les clubs qui dépendaient le plus de cet apport financier, on retrouve notamment Nîmes (75 %), Monaco (68 %) ou encore Rennes (64 %). À l'opposée, les trois clubs les plus riches de France, Paris, Lyon et [Marseille](#), enregistraient les parts les moins élevées, respectivement 24 %, 40 % et 46 %. Ces derniers pouvant notamment davantage s'appuyer sur d'autres sources de revenus.

Après la crise du coronavirus, la faillite de Mediapro constitue un nouveau coup dur pour l'ensemble des clubs professionnels. Selon les estimations de l'Observatoire Sport Business, les impacts cumulés de ces deux événements pourraient faire chuter de 40 % le chiffre d'affaires hors transferts des clubs de L1, soit un manque à gagner d'environ un milliard d'euros par rapport aux prévisions réalisées précédemment pour la saison 2020/2021.

De Tristan Gaudiaut pour [Statista](#)

Sport, chasse, pêche... ce qu'il est possible de faire d'ici le 15 décembre

Ecrit par le 23 juillet 2024



Depuis le 28 novembre dernier, le département connaît un allègement progressif des mesures de confinement. Cependant, de nombreuses activités restent encadrées en Vaucluse. C'est notamment le cas des pratiques sportives ou de loisirs comme la pêche ou la chasse.

Dans la pratique, les déplacements, sans changement du lieu de résidence, dans la limite de 3h quotidiennes et dans un rayon maximal de 20 kilomètres autour du domicile, concernent uniquement les activités physiques ou loisirs individuels à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes.

Tennis en simple, golf, équitation, athlétisme, randonnée, voile, kayak... dans les espaces publics comme dans les ERP (Etablissement recevant du public) de plein air sont donc autorisés. Dans le même temps, la chasse et la pêche sont autorisées en tant qu'activités individuelles, mais dans le cadre prévu par l'attestation de déplacement (20kms et 3 h)

La pratique sportive dans les équipements recevant du public de plein air distingue cependant deux cas de figure :

- les publics mineurs sont autorisés à reprendre toutes les activités sportives encadrées,

Ecrit par le 23 juillet 2024

individuelles ou collectives, dans le cadre de leur club, association, dès lors qu'elles se déroulent en plein air. Jusqu'au 15 décembre minimum, leur pratique sportive devra respecter les règles de distanciation de 2 mètres minimum.

- pour les personnes majeures, la pratique d'une activité sportive redevient possible dans les équipements de plein air (stade, golf, court de tennis, centres équestres, terrains extérieurs...) de manière individuelle ou encadrée par un club ou une association dans le respect de protocoles sanitaires renforcés, et à l'exception des sports collectifs et des sports de combat.
- la pratique sportive dans les équipements sportifs couverts (type X) demeure interdite sauf pour les publics prioritaires (sportifs professionnels, de haut niveau, personne à handicap reconnu, etc.) qui conservent la possibilité d'accéder aux équipements sportifs de plein air et couverts (ERP de type X).

Les vestiaires collectifs resteront fermés jusqu'au 15 décembre.

Par ailleurs, les activités dans les lieux clos (type escalade, fitness, musculation...) sont interdites jusqu'au 20 janvier 2021 sauf publics prioritaires. Elles pourraient toutefois être possibles à partir de cette date si les conditions sanitaires le permettent.

Enfin, la station de ski du Mont-Ventoux est soumise aux mêmes contraintes de fermeture imposées actuellement à l'ensemble des domaines skiables de France.

Ecrit par le 23 juillet 2024

1/2

Déclinaison des décisions sanitaires pour le sport valables du 28 novembre au 15 décembre 2020

CATÉGORIES	Étape 1 28/11/2020	Étape 2 15/12/2020 fin du confinement si les conditions sanitaires le permettent	Étape 3 20/01/2021 si les conditions sanitaires le permettent
ATTESTATION	Obligatoire lors de toute sortie du lieu de confinement	Respect obligatoire du couvre-feu	Respect obligatoire du couvre-feu
Pratique sportive dans l'espace public (dont plages, lacs, rivières, parcs, forêts, montagnes...)			
Personnes mineures et majeures à l'exclusion de toute pratique collective et de toute proximité avec d'autres personnes	Autorisé dans le respect de 20 km, 3h, 1 fois/jour	Autorisé couvre-feu de 21h à 7h	Autorisé
Publics prioritaires Sportifs professionnels, sportifs de haut niveau, groupes scolaires et périscolaires, formation universitaire ou professionnelle, sur prescription médicale APA, personne à handicap reconnu MDPH avec l'encadrement nécessaire	Autorisé	Autorisé	Autorisé
Pratique sportive dans les équipements sportifs (ERP) avec protocoles sanitaires renforcés			
Personnes mineures	Autorisé uniquement en extérieur (ERP de type PA) avec distanciation	Autorisé (ERP de types X et PA) couvre-feu de 21h à 7h	Autorisé
Personnes majeures à l'exception des sports collectifs et des sports de combat	Autorisé uniquement en extérieur (ERP de type PA) avec distanciation	Autorisé uniquement en extérieur (ERP de type PA) couvre-feu de 21h à 7h	Autorisé
Publics prioritaires Sportifs professionnels, sportifs de haut niveau, groupes scolaires et périscolaires, formation universitaire ou professionnelle, sur prescription médicale APA, personne à handicap reconnu MDPH avec l'encadrement nécessaire	Autorisé (ERP de types X et PA)	Autorisé (ERP de types X et PA)	Autorisé (ERP de types X et PA)

Rappel : les activités physiques et sportives autorisées dans les établissements se déroulent dans le respect d'une distanciation physique de deux mètres, sauf pour les sportifs professionnels et SHN.

Le port du masque n'est pas recommandé pendant la pratique sportive. En revanche, il est obligatoire avant et après.

ERP de type X : Établissement recevant du public couvert et clos - ERP de type PA : Établissement recevant du public de plein air

Ecrit par le 23 juillet 2024

2/2

CATÉGORIES	Étape 1 28/11/2020	Étape 2 15/12/2020 fin du confinement si les conditions sanitaires le permettent	Étape 3 20/01/2021 si les conditions sanitaires le permettent
ATTESTATION	Obligatoire lors de toute sortie du lieu de confinement	Respect obligatoire du couvre-feu	Respect obligatoire du couvre-feu
Éducateurs sportifs			
Entraînements pour le maintien des compétences professionnelles en environnement spécifique : ski et dérivés ; alpinisme ; plongée subaquatique ; parachutisme ; spéléologie ; natation et sécurité aquatique	Autorisé	Autorisé couvre-feu de 21h à 7h	Autorisé
Pour les autres activités en extérieur (espace public ou ERP de type PA)	Autorisé dans le cadre de l'activité professionnelle uniquement	Autorisé couvre-feu de 21h à 7h	Autorisé
Coachs sportifs à domicile	Autorisé dans le cadre de l'activité professionnelle uniquement	Autorisé couvre-feu de 21h à 7h	Autorisé
Compétitions avec protocoles sanitaires renforcés			
Sport professionnel et de haut niveau avec l'encadrement nécessaire	Autorisé	Autorisé	Autorisé
Vestiaires			
À usage collectif	Interdit	En attente	En attente
Accueil de spectateurs			
Dans l'espace public	Interdit	Huis-clos	En attente
En ERP de type PA ou X	Interdit	En attente	En attente
Vie associative			
Réunions (AG, bureau, commissions...)	Voie dématérialisée recommandée	Autorisé	Autorisé
Loisirs sportifs marchands (salle d'escalade, de fitness...)			
Lieux clos	Interdit sauf publics prioritaires	Interdit sauf publics prioritaires	Autorisé (avec protocoles sanitaires renforcés)

Rappel : les activités physiques et sportives autorisées dans les établissements se déroulent dans le respect d'une distanciation physique de deux mètres, sauf pour les sportifs professionnels et SHN.
Le port du masque n'est pas recommandé pendant la pratique sportive. En revanche, il est obligatoire avant et après.

ERP de type X : Établissement recevant du public couvert et clos - ERP de type PA : Établissement recevant du public de plein air

L'Avignon Université E-sport Club, première dans le domaine de l'e-sport

Ecrit par le 23 juillet 2024



Avec 278 points et 33 trophées remportés, l'[Avignon Université E-sport Club](#) devient la 1ère association étudiante e-sport de France, devant les 87 autres associations françaises.

Contraction de l'anglais 'electronic sport', en français le sport électronique, l'e-sport regroupe l'ensemble des pratiques permettant à des joueurs de confronter leur niveau par l'intermédiaire d'un support électronique, essentiellement le jeu vidéo. A ce jeu-là, l'Avignon Université E-sport Club (AUEC), l'une des 42 associations étudiantes d'Avignon Université, devient la 1ère association étudiante e-sport de France, classant son université première de France dans cette discipline.

C'est ce que révèle le classement 2019-2020 des associations étudiantes de jeux vidéo réalisé par le Student Gaming Network, la fédération des associations étudiantes françaises d'e-sport des écoles et universités de France. « Ce titre est la concrétisation de deux ans d'investissement et de travail et la reconnaissance de notre compétence et de notre expertise dans les domaines de l'e-sport, de la compétition, et de l'organisation événementielle. Il apporte à notre association la crédibilité qui lui manquait, notamment à cause de son âge », déclare Victor Moitié-Mathon, 23 ans, Président de l'AUEC.

Label 'Ville active et sportive' : deux lauriers pour Cavailon



Le label 'Ville active et sportive', niveau 2 lauriers, vient d'être décerné à la [Ville de Cavailon](#) pour ses investissements réalisés dans le domaine du sport.

Décerné par le Conseil national des Villes Actives et Sportives, le label vient honorer la commune pour les investissements réalisés ces dernières années dans le domaine du sport, notamment la création de la base nature du Grenouillet, la rénovation du Stade Pagnetti et la construction d'un centre de loisirs doublé d'un nouveau gymnase. Dans un communiqué, le maire Gérard Daudet a tenu à associer cette récompense à « Magali Bassanelli, adjointe aux sports, à l'ensemble des agents du service des sports

Écrit par le 23 juillet 2024

ainsi qu'à tous les bénévoles qui travaillent au quotidien afin de proposer activités sportives et ludiques aux Cavaillonnais. »